

GUIDE 2021
ASSURANCE-VIE :
QUELLES ALTERNATIVES
AUX FONDS EN EUROS ?



Comprenez la fin des fonds en euro en assurance vie et
bénéficiez des meilleures solutions pour reprendre en main
votre patrimoine.

Déjà avant la crise du Covid 19, le fonds en euro, le placement le plus présent dans les contrats d'assurance vie des français, avec plus de 1500 Md€ sur un total de 1800Md€, était en fin de course.

La principale autorité de régulation, l'ACPR à travers son vice-président déclarait en septembre 2019 : « il faudra renoncer aux produits en euros offrant à la fois la protection du capital et une liquidité permanente ». Il rajoutait même : « les Français devront aussi évoluer et s'adapter à ce que le marché est à même de leur proposer sans mettre à mal sa rentabilité et sa solvabilité ».

Quelques jours plus tard, l'un des plus gros assureurs de la place, Generali enfonçait le clou : « Le modèle actuel de l'assurance-vie, construit autour du fonds euros roi, n'est plus compatible avec les taux négatifs ». La cause de changement radical dans le monde des placements financiers est liée à la baisse continue des taux depuis 5 ans, et au fait que les taux français à 10 ans, sont désormais en territoires négatifs.

Selon l'Insee, le taux d'inflation a été de 0,5 % en 2020 et devrait s'établir aux alentours de 1,5 % en 2021, anticipant une reprise solide. Ainsi le fonds en euro classique ne préserve plus le pouvoir d'achat de l'épargne placée.

Le fonds en euros, tel qu'on l'a connu depuis plus de 20 ans est condamné. Pour autant l'assurance-vie, n'est pas morte puisqu'elle offre d'une part des solutions de placements très attractives qui ont vocation à remplacer les fonds en euros, mais aussi des atouts incomparables en termes de fiscalité, de souplesse et de transmission.

Il faut donc envisager des alternatives et une réorientation de l'épargne vers des unités de compte de remplacement et pourquoi pas faire usage des nouveaux dispositifs issus, par exemple de la loi Pacte, comme le PER (Plan Epargne Retraite) ou les nouveaux supports « Croissance » qui offrent des garanties en capital partielles et s'appuient sur des moteurs de performance prometteurs, armés pour redonner du peps au patrimoine des français.

Bienprévoir.fr et Primaliance, nos deux marques engagées pour vous proposer ce qu'il se fait de mieux en termes de placements financiers et en investissements collectif en immobilier, dressent un panorama de l'ensemble des solutions que vous pouvez envisager pour remplacer votre fonds en euros en assurance vie. Nous avons conçu ce guide 2021 des alternatives au fonds en euro avec pour ambition de vous proposer les solutions pratiques, accessibles, diversifiées et complémentaires pour développer votre patrimoine.



Vincent Cudkowicz
DG bienprévoir.fr & Primaliance

SOMMAIRE :

- 4** FONDS EN EUROS CLASSIQUES : UNE BAISSÉ CONTINUE DES RENDEMENTS. A-T-ON TOUCHÉ LE FOND DES FONDS ?
- 5** QUELLES MESURES ONT DU PRENDRE LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ? QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉPARGNANTS ?
- 6** LES TAUX DE RENDEMENT DES FONDS EN EUROS VONT-ILS CONTINUER A BAISSER ?
- 7** LA BAISSÉ DES FONDS EN EUROS, MET-ELLE EN DANGER LES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE ?
- 8** QUELS SUPPORTS PEUVENT REMPLACER LES FONDS EN EUROS POUR LES ÉPARGNANTS ?
- 10** SOLUTION 1 : FONDS EUROS NOUVELLE GÉNÉRATION
- 12** SOLUTION 2 : LES FONDS EUROS OFFRANT UNE GARANTIE DU CAPITAL BRUT DE FRAIS DE GESTION
- 13** SOLUTION 3 : LES SCI DE RENDEMENT EN ASSURANCE-VIE OU UNITÉS DE COMPTE IMMOBILIÈRES
- 16** SOLUTION 4 : LES NOUVEAUX SUPPORTS DITS « CROISSANCE » ISSUS DE LA LOI PACTE
- 17** SOLUTION 5 : FONDS STRUCTURÉS À FORMULE AVEC PROTECTION
- 19** SOLUTION 6 : LA GESTION PROFILÉE PRUDENTE EN ASSURANCE-VIE
- 20** SOLUTION 7 & 8 : LES FONDS FLEXIBLES ET DIVERSIFIÉS / LES ETF (EXCHANGE TRADED FUNDS)
- 21** CONCLUSION

FONDS EN EUROS CLASSIQUES : UNE BAISSE CONTINUE DES RENDEMENTS. A-T-ON TOUCHÉ LE FOND DES FONDS ?

Avant de répondre à cette question, essayons de comprendre d'où viennent les difficultés sur les fonds en euros.

La compagnie d'assurance qui vous propose un fonds en euro doit assumer la garantie en capital des fonds placés par les épargnants. Cela veut dire que, quels que soient les placements que l'assureur réalise pour générer de la performance, il devra au moins redonner le capital investi. Imaginons que l'assureur achète des obligations d'un État au bord de la faillite, et que ce pays fasse défaut ; la perte sera assumée par l'assureur et l'investisseur retrouvera son capital, quoiqu'il en soit.

Pour cette raison, les compagnies d'assurance diversifient leurs placements sur des actifs peu risqués. Ainsi, elles achètent principalement des obligations dont le risque de défaut est faible.

Problème ; avec les politiques accommodantes des banques centrales et en particulier celle de la BCE, les taux de rendement des obligations solides dont sont truffés les fonds euros, sont devenus négatifs, même sur des durées longues. C'est le cas par exemple des obligations d'État Français ou Allemand.

De surcroît, les assureurs font face à de nouvelles obligations réglementaires depuis la crise des dettes souveraines (2011/2012) qui les obligent à couvrir en fonds propres les montants investis en fonds euros par les épargnants.

N'en jetez plus ! Les assureurs n'ont plus de choix que de baisser le rendement des fonds euros mais également d'en restreindre l'accès. Les assureurs ne veulent plus de fonds en euros, le coût est trop élevé, et la garantie en capital consommatrice d'excessivement de ressources.

QUELLES MESURES ONT DU PRENDRE LES COMPAGNIES D'ASSURANCE ? QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES POUR LES ÉPARGNANTS ?

De nombreuses compagnies ont communiqué en 2019 et 2020 sur le sujet. Elles n'ont plus le choix que soit de « fermer » progressivement les fonds en euros, de limiter les versements ou de proposer de nouvelles solutions.

À ce jour, la plupart des compagnies ne permettent plus d'investir 100% d'un versement sur leur fonds en euro. Elles imposent dorénavant qu'une part soit investie en « unités de compte » non garanties en capital.

L'association AFER, dont le succès tient beaucoup à son fonds en euros (assuré par la compagnie Aviva), a annoncé que le minimum d'unités de compte était de 30%. Une révolution pour cette association d'épargnants, qui avait construit son histoire autour du sacro-saint Fonds euro. Certaines compagnies vont jusqu'à imposer un minimum de 70% d'unités de compte.

En conséquence, les épargnants ne peuvent plus bénéficier pleinement des avantages du fonds en euros (garantie du capital à tout moment, effet cliquet). Ils doivent dès maintenant se tourner vers d'autres supports.



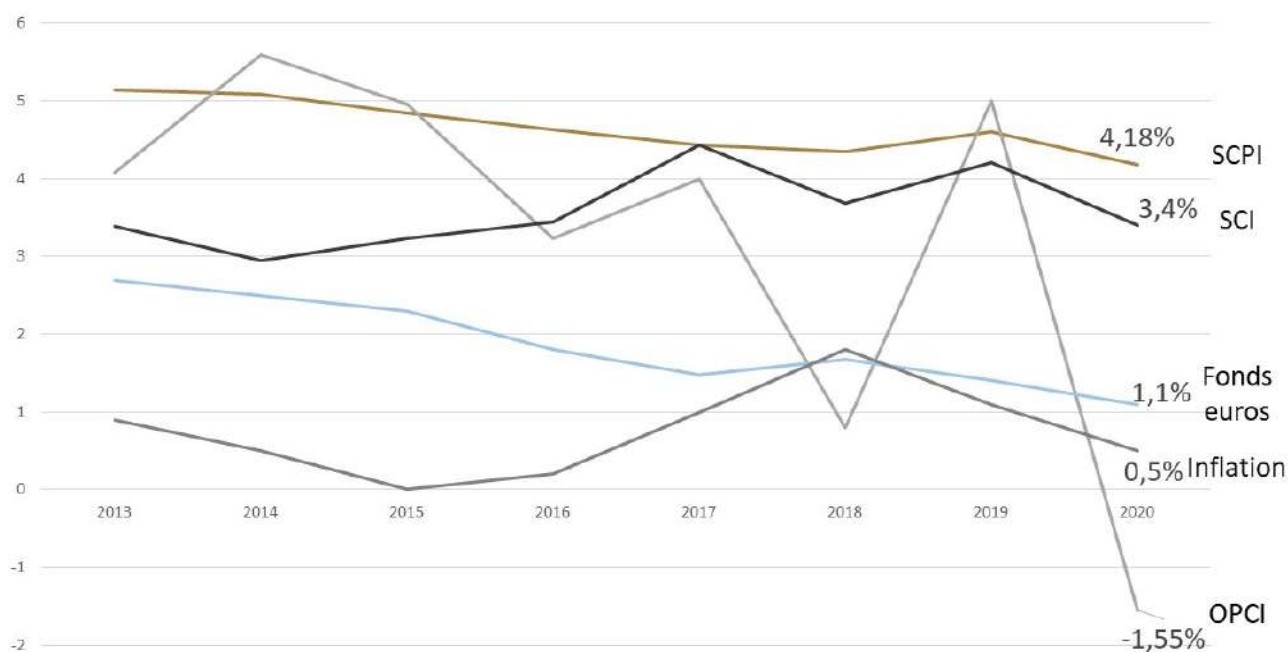
LES TAUX DE RENDEMENT DES FONDS EN EUROS VONT-ILS CONTINUER A BAISSER ?

En 10 ans, le taux des fonds en euros a été divisé par près de 3. La baisse moyenne a été de 0,15% par an et s'est accéléré en 2020 de 0,30% en moyenne.

La baisse des taux servis par les fonds en euros va continuer à baisser en 2021, du fait que rien ne justifie un changement des politiques accommodantes des Banques centrales, et en particulier de la BCE.

La remontée des taux qui semble pointer le bout de son nez au Etats Unis, en ce début 2021, n'est pas nécessairement le signe d'un retournement durable de la courbe des taux. Malgré toutes les opérations de soutien à l'économie, la BCE, avant la crise du Covid, n'était pas parvenue à créer une inflation cible à 2%, comme son mandat l'y incite. Une remontée de taux longs, durable, n'est pas encore à l'ordre du jour.

COMPARAISON DES PERFORMANCES
OPCI - SCPI - SCI ASSURANCE VIE - FONDS EUROS VS INFLATION (EN %)



LA BAISSÉ DES FONDS EN EUROS, MET-ELLE EN DANGER LES COMPAGNIES D'ASSURANCE-VIE ?

Le contexte de taux bas et l'entrée en territoire négatif des taux à long terme de la dette française est réellement un enfer pour les compagnies d'assurance.

Celles-ci garantissent le capital aux assurés, or, en remplaçant les sommes reçues sur des obligations à taux négatifs, cela devient impossible, et doivent redoubler d'effort et consommer toujours plus de ressources pour faire face à leur obligation de protection des avoirs, comme on l'a vu auparavant.

Il est clair que le contexte est défavorable aux compagnies, mais la réglementation leur impose de préparer l'avenir, en exigeant un certain niveau de ratio de solvabilité.

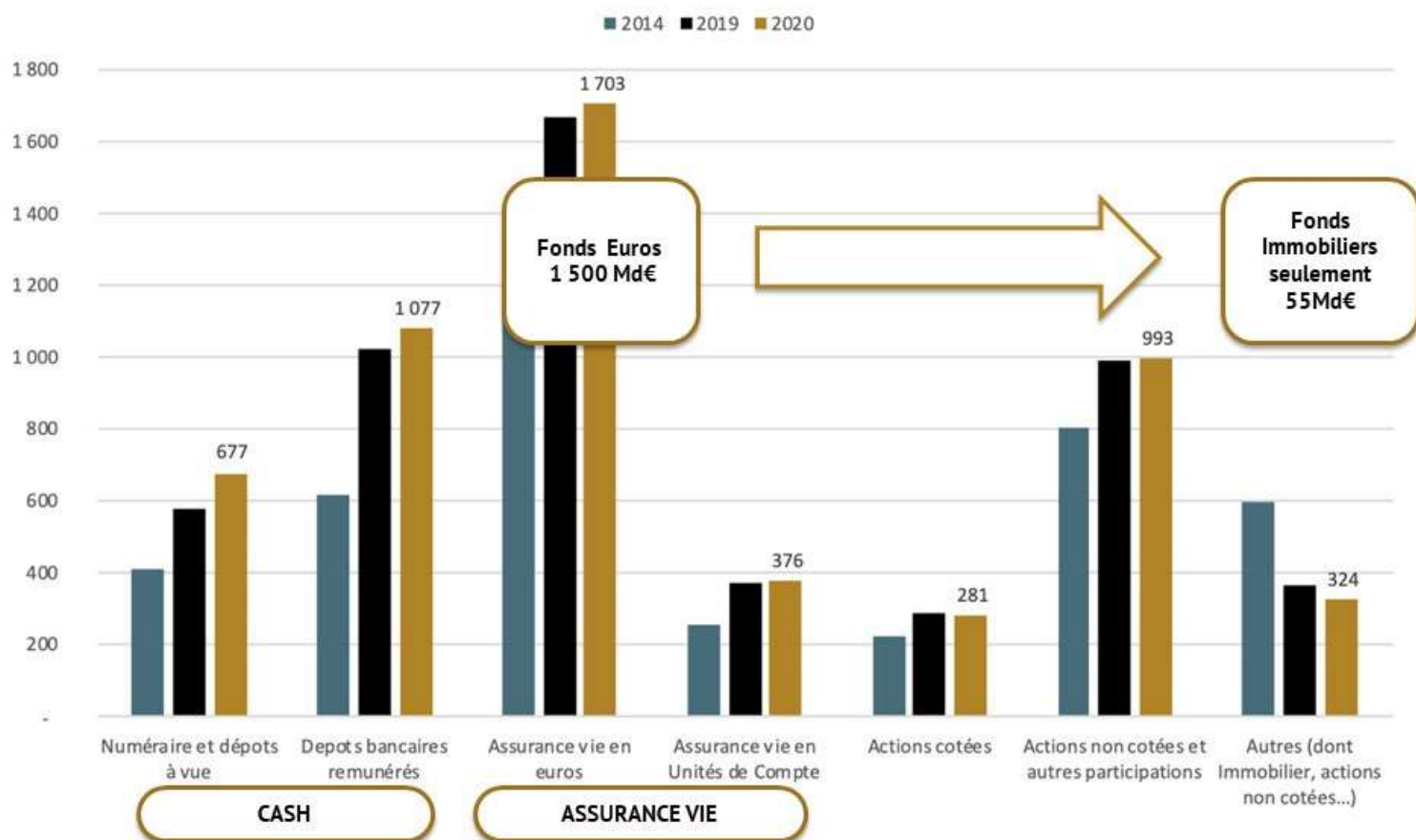
Certaines compagnies ont d'ailleurs décidé fin 2019 de se recapitaliser et d'augmenter leurs fonds propres afin de faire face à cette baisse des taux et le passage en territoire négatif de l'obligation d'État.

D'autres ont préféré entamer des changements stratégiques, en offrant par exemple des garanties en capital partielles, ne couvrant finalement que les fonds placés, déduction faites des frais de gestion annuels.

Les compagnies d'assurance ne sont pas en danger, et cela tient justement au fait que les autorités de régulation leur ont imposé de nouveaux canevas réglementaires visant à établir des digues les protégeant contre les taux bas ; CQFD.

QUELS SUPPORTS PEUVENT REMPLACER LES FONDS EN EUROS POUR LES ÉPARGNANTS ?

LES PLACEMENTS DES FRANÇAIS EN 2020 Placements des ménages en Md€ (2014 - 2020)



Source: Banque de France

Il faut être clair, les caractéristiques des fonds en euros sont irremplaçables : garantie du capital permanente, liquidité (l'assuré peut récupérer son argent à tout moment, sans pénalité), effet cliquet des intérêts (les intérêts versés sont définitivement acquis).

Il n'existe pas de supports présentant les mêmes caractéristiques. L'alternative parfaite n'existe pas, la quête d'un remplaçant au fonds en euro est vaine et n'est qu'une chimère.

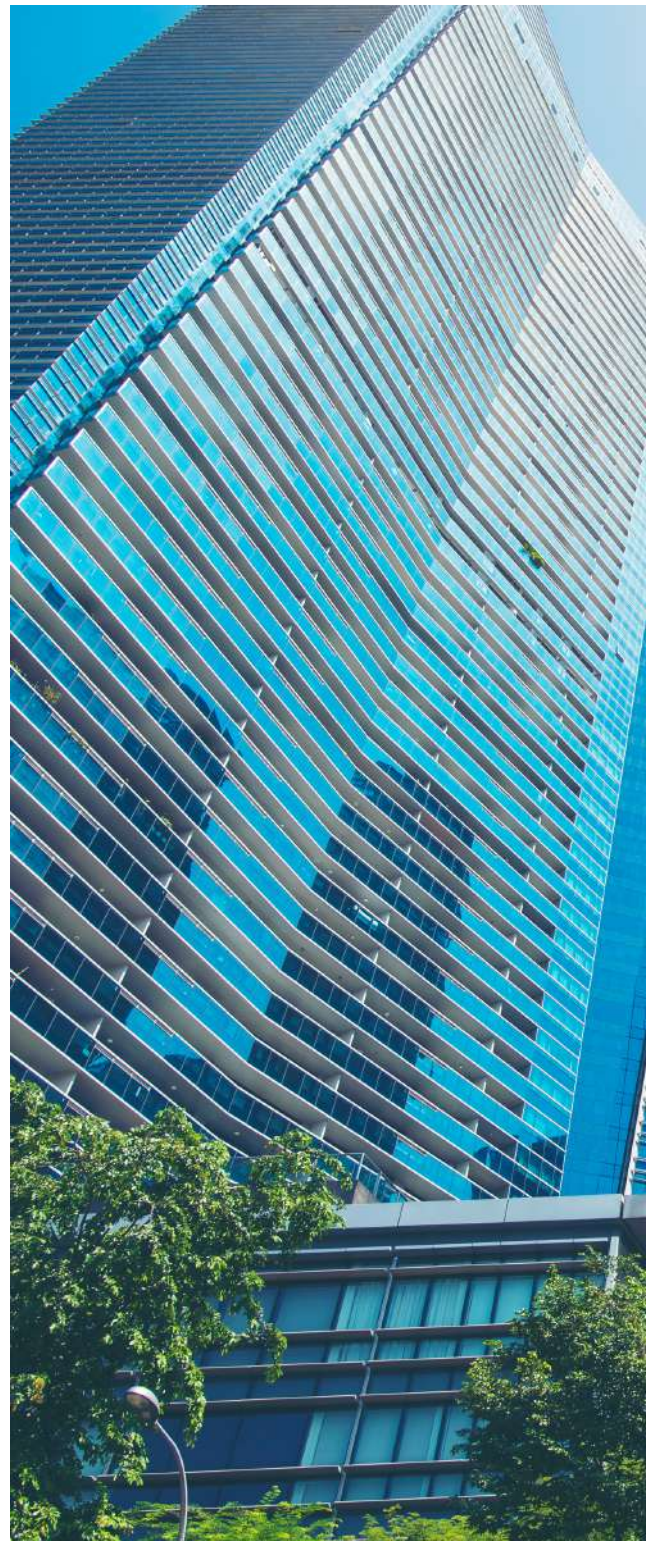
Les épargnants doivent donc renoncer à certains « comforts » auxquels ils s'étaient habitués.

Ainsi, ceux qui ont déjà intégré ce changement, se tournent essentiellement vers la pierre papier (SCI, SCPI, OPCI), largement disponible en assurance-vie, mais aussi des fonds diversifiés.

Certes, la pierre papier offre une certaine régularité des revenus, une faible volatilité de la valeur et une exposition à des sous-jacents tangibles, assis sur un secteur immobilier en excellente santé, mais ca n'est pas l'alternative parfaite attendue, car celle-ci n'existe pas.

Si les taux affichés par la pierre papier, sont sensiblement plus élevés que ceux des fonds en euros en 2020, autour de 4% en assurance-vie, ces supports s'adressent aux épargnants ayant un horizon de placement lointain.

Les français ont donc tiré profit pendant plusieurs décennies de leur fonds euro. Mais il devient urgent de se préparer au monde d'après. Plus ils attendent, plus il deviendra difficile de négocier ce virage.



SOLUTION 1 : FONDS EUROS NOUVELLE GÉNÉRATION

Les fonds en euros classiques, sont condamnés à disparaître. En tout cas leur accès sera très fortement limité désormais, par la généralisation des mesures rendant obligatoire un investissement en unités de compte.

Les fonds en euros atypiques, c'est-à-dire ceux dont le moteur de performance n'est pas l'obligation d'État, mais plutôt l'immobilier ou les poches actions, vont aussi se faire plus rares, et leur accès connaître de plus en plus de contraintes.

Là aussi, il est probable ;

- Qu'ils ne soient plus accessibles sans frais, comme certains épargnants s'y étaient habitués : la sécurité a un coût.
- Qu'ils ferment progressivement leur accès : les compagnies qui ont lancé des fonds en euros en immobilier ont fermé leur accès depuis quelques mois.

Les fonds euros atypiques, sont-ils menacés comme les autres fonds en euros ?

Ils ne sont pas confrontés aux mêmes ennuis que les fonds en euros classiques, car leur performance, souvent autour de 3% laisse encore de la marge aux assureurs pour prodiguer une gestion rentable, pour l'épargnant et les compagnies.

Cependant, il est illusoire de considérer qu'ils pourront absorber la demande de placements garantis et liquides, ils sont donc condamnés comme les autres, à un accès restrictif car ils sont souvent assis sur des moteurs de performance qui se focalisent sur certaines niches ; ils ne peuvent alimenter la demande. Ils sont condamnés à ne représenter qu'une offre marginale.

Il faut avoir en tête que le placement sans risque, liquide et disponible à tout moment offrant un rendement positif a vécu.

Nous recommandons :

Des fonds euro offrant les garanties classiques, mais investissant sur des sous-jacents renouvelés en remisant les obligations d'État, comme les infrastructures, l'immobilier, voire des poches actions.

Dans cet univers, la proposition la plus attractive actuellement est celle de **Securité Infra Euro** de Primonial. Une belle proposition, qui permet d'envisager un rendement supérieur à 2% tout en offrant une garantie permanente et totale du capital. Là, la limite d'investissement est forte puisque ce fonds ne peut être souscrit qu'en associant 40% d'unités de compte au montant total versé.



Nous ne recommandons pas :

Les fonds euro-croissance : ils offrent une garantie en capital qui n'est plus permanente mais uniquement à l'échéance (au minimum 8 ans). Les fonds euro croissance offrent aux équipes de gestion certes plus de liberté d'action qu'un fonds en euros classique. Une partie du fonds euro-croissance est investie sur des actifs plus risqués pour espérer obtenir un rendement supérieur, et l'autre partie est conservée de façon plus prudente, afin d'assurer la garantie en capital à l'échéance.

L'objectif des fonds euro croissance est d'offrir généralement un rendement cible annuel supérieure à 3%, en échange de cette garantie au terme et non plus permanente. Les observations que l'on a pu mener sur les quelques fonds euro-croissance disponibles sur le marché ne nous ont pas convaincu d'y adhérer, pour le moment.

SOLUTION 2 : LES FONDS EUROS OFFRANT UNE GARANTIE DU CAPITAL BRUT DE FRAIS DE GESTION

Les assureurs, en se libérant de la contrainte de devoir garantir les fonds versés par l'épargnant y compris les frais de gestion annuels, sont de nouveau en possibilité de trouver un modèle économique acceptable pour toutes les parties (l'assureur, le distributeur et surtout, l'investisseur), alors que l'effondrement de la courbe des taux obligataires est durable et que les règles de solvabilité des assureurs sont toujours plus consommatrices de fonds propres.

On trouve désormais sur le marché des fonds en euros qui offrent une garantie en capital à 98% comme le fait Spirica avec son « Fonds Euro Nouvelle Génération ».

Ce fonds euro par exemple, ne couvre plus les frais de gestion annuelle et offre une garantie du capital à 98%, une garantie brute des frais.

Accroître les frais de gestion, c'est en effet la solution que l'assureur a choisi pour amplifier la possibilité d'obtenir plus de rendement annuel. Ce mécano fonctionne au terme d'un horizon de placement recommandé de 8 ans.

Il offre surtout aux équipes de gestion une liberté d'action sur un champ plus vaste, plus souple, comme par exemple à travers l'immobilier ou le private equity (actions non cotés), qui offrent des perspectives de gain sur le long terme plus attractives que les obligations. Cette poche peut atteindre 30% contre 15 à 20% pour les fonds classiques.

NOUS RECOMMANDONS :

In-fine ces fonds en euros à garantie en capital brute de frais ont le mérite de reprendre d'un côté quelque chose qu'ils redonnent avec un plus : une espérance de rendement de ces fonds euros garantis en capital hors frais, plus importante que le fonds euro traditionnels, compris ici entre 3% et 5% nets annuels.

SOLUTION 3 : LES SCI DE RENDEMENT EN ASSURANCE-VIE OU UNITÉS DE COMPTE IMMOBILIÈRES

La pierre papier, au sens classique du terme, n'est pas une réponse unique à la disparition du fonds en euros :

- Les frais d'acquisition des SCPI sont de l'ordre de 6 à 10% ; il faut donc amortir les frais d'acquisition avant de pouvoir envisager de sortir, et rend tout retrait en cas de coup dur difficile à envisager.
- L'horizon de placement est plutôt de 8 -10 ans sur la pierre papier, les SCPI en tout cas., il peut être plus court pour les SCI ou OPCI.

La solution des fonds immobiliers, qui sont de plus en plus souvent proposés sous forme de SCI de rendement, est probablement à regarder de plus près dans un contexte de déclin des fonds en euros, offrant un rendement après inflation nul.

A QUOI RESSEMBLENT CES SCI DE RENDEMENT ?

Les SCI de rendement investissent souvent dans les meilleures SCPI du marché, en profitant de frais d'acquisition réduits, du fait de la masse d'investissement réalisés.

Elles investissent également dans d'autres supports immobiliers : club deal en direct, foncières, OPCI, immobilier en direct.

Ces SCI de rendement offrent des conditions de souscription et des perspectives de performance qui sont une vraie solution pour remplacer les fonds en euros :

- Des frais réduits par rapport aux SCPI de bureaux : 2% acquis à la SCI et 2% de frais sur versements,
- La garantie de liquidité de l'assurance-vie. L'assureur garantit le nombre de titres, mais pas leur valeur,
- Un risque limité généralement noté 2 ou 3 sur 7 sur l'échelle AMF; soit un risque très maîtrisé, une volatilité souvent aux alentours de 1%.

Certes, ça n'est pas une transposition du fonds en euros, mais avec les restrictions de plus en plus fortes d'accès au Graal de l'assurance-vie, les SCI de rendement, au risque limité vont représenter une alternative de plus en plus crédible.

En termes de frais d'acquisition, ces types de placement sont certes soumis à des frais de l'ordre de 2 et 4%, en cumulant les frais acquis à la Société de gestion et les frais d'entrée sur le contrat d'assurance-vie.

Cependant au regard de la performance constatée depuis plusieurs années, ces frais d'acquisition sont amortis en quelques mois seulement, voire en un an maximum. Ainsi, les SCI en unités de compte en assurance-vie sont des alternatives sérieuses aux fonds en euros, qu'il faut désormais intégrer à son portefeuille, à tout le moins pour ceux qui recherchent de la sécurité et des rendements réguliers.



SCI	Gestionnaire	Taux 2020	Taux 2019	Taux 2018
UC CAPIMMO	PRIMONIAL	2,50%	4,56%	4,20%
SCI VIAGENERATIONS	TURGOT ASSET MANAGEMENT	6,81%	6,73%	6,42%
SC TANGRAM	AMUNDI IMMOBILIER	2,74%	4,50%	-
LF UNICIMMO	LA FRANÇAISE	2,58%	3,38%	3,08%
GF PIERRE	GENERALI	8,43%	3,70%	3,80%

Performances avant frais de gestion du contrat d'assurance-vie. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les SCPI ne sont pas en reste, puisque les assureurs proposent depuis plusieurs années d'investir sur la pierre papier sous forme d'unités de compte immobilières.

Ces structures gèrent des biens immobiliers locatifs et offrent une rentabilité actuelle attrayante avec un taux de distribution de 4,18 % en 2020 (source ASPIM/IEIF). Si l'on intègre les revalorisations des prix de part des SCPI, traduisant l'appréciation du patrimoine des SCPI, [la performance globale des SCPI a été de 5,3% en 2020.](#)

À défaut d'une garantie en capital, reconnaissons qu'avec le côté rassurant de la pierre, les SCPI tiennent là des arguments forts pour remplacer les fonds en euros.

Investir sur ces supports à travers un contrat d'assurance vie permet de bénéficier d'une fiscalité réduite sur des revenus (par rapport aux revenus fonciers perçus en détention directe) et sur la transmission (pour mémoire l'assurance vie est un actif hors succession).

NOUS RECOMMANDONS :

Les Unités de compte de type fonds immobiliers sous forme de SCI ont le vent en poupe, notamment au regard de la stabilité de leurs performances depuis plusieurs années. Elles offrent également une certaine sécurité, puisque assises sur des biens immobiliers diversifiés et qui se traduit par une volatilité très faible, à l'instar de la [SCI Capimmo](#) dont la volatilité sur 1 an glissant est de 0,93% et la performance sur 1 an glissant est de 3,49% (19 mars 2021). de 4,56% en 2019 et 2,5% en 2020 (avant frais de gestion du contrat d'assurance-vie).

L'offre se densifie régulièrement, et se construit autour de SCI développant désormais des thématiques originales, comme la [SCI Viagénérations](#) qui décline un modèle assis sur le Viager, le maintien à domicile des séniors ou bientôt de nouvelles SCI qui se déclineront autour de l'immobilier bas carbone, ou l'immobilier des méga-tendances sociétales.

SOLUTION 4 : LES NOUVEAUX SUPPORTS DITS « CROISSANCE » ISSUS DE LA LOI PACTE

Autre solution désormais disponible pour les épargnants : accéder à des supports qui ne sont plus formellement des fonds en euros, mais qui en adoptent certains atouts pour offrir plus d'espérance de rendement, et des garanties partielles en capital.

Prenons l'exemple du support « **Croissance Allocation Long Terme** » de chez Spirica, qui offre :

- une garantie partielle (80%) du capital à l'échéance de 8 ans,
- une allocation très diversifiée gérée activement présentant un potentiel de rendement attractif plus important que les fonds euros, autour de 3% à 5% net de frais par an,
- l'accès à des classes d'actifs décorrélées des marchés financiers (via l'immobilier, le private equity),
- une disponibilité des fonds permanente sans pénalité de sortie.

Sur ce marché des nouveaux supports « Croissance », Generali a également pris pied avec son support « G Croissance 2020 », qui fait office de deuxième opus, simplifié, après les belles performances délivrées par son fonds « G Croissance 2014 », qui avait délivré une performance nette de 5% annualisée.

Il s'agit d'un support très proche de « Croissance Allocation Long Terme » présenté ci avant.

La stratégie d'investissement du fonds « G Croissance 2020 » repose sur une allocation d'actifs dynamique, diversifiée et durable en intégrant des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), y compris pour les actifs non cotés (immobilier, private equity, dettes privées et infrastructures), avec pour objectif de favoriser le financement d'une relance économique durable.

Le fonds « G Croissance 2020 » propose une garantie du capital de 80 % au terme choisie par l'investisseur pouvant aller de 8 à 30 ans selon son projet et ses objectifs.

Attention : ces « Supports Croissance » issus de la loi Pacte, ne peuvent pas techniquement porter le nom de fonds en Euro. Ils répliquent généralement une partie de la structure d'un fonds en euros, mais n'en ont juridiquement plus l'architecture, essentiellement du fait de l'absence d'une garantie en capital totale et permanente. Le support « Croissance Allocation Long Terme » de Spirica en est un parfait exemple, comme « G Croissance 2020 » de Generali.

SOLUTION 5 : FONDS STRUCTURÉS À FORMULE AVEC PROTECTION

Les unités de compte à formule ou produits structurés, avec une protection contre la baisse des marchés, associée à un objectif de gain cible connu à l'avance, reprennent de la vigueur et de l'intérêt, actuellement, du fait de deux facteurs :

- Le retour d'une certaine **volatilité** sur les marchés,
- Le besoin de solutions **innovantes** dans la lignée de l'évolution de marché demandé tant par les régulateurs que par les compagnies d'assurance et les épargnants.

Ces produits à formule fonctionnent ainsi :

- Un **objectif de versement d'un ou plusieurs coupons** sur une échéance donnée, de 6 à 10 ans généralement,
- Des **fenêtres de sorties anticipées** comprises entre 1 an et 10 ans, en fonction de l'atteinte d'un objectif ou de réalisation d'un scénario,
- Une exposition sur une ou des actions, ou sur un indice, appartenant ou non à un secteur économique commun.

Ces dernières années, les investisseurs friands de ce genre de solutions recherchaient plutôt à maximiser leur espérance de coupons, tout en acceptant une protection du capital moindre, de l'ordre de 20% à 50% par exemple.

Aujourd'hui, vu le contexte de prudence recherchée tant par les investisseurs que recommandée par de nombreux gestionnaires, la protection en capital est plus recherchée que le gain à la sortie.



Exemple de produit à formule issue de la gestion structurée dit « auto-call » : [Nex'Autocall Express Oxygène Banques Mars 2021](#) indexé à l'indice bancaire de la zone Euro dispose d'une fréquence trimestrielle pour un rendement cible de 1,875% par trimestre, soit 7,50% par an et d'un effet Oxygène à maturité jusqu'à une baisse de 20% du sous-jacent. En plus de cet effet Oxygène, le mécanisme Express permet à la fin de l'année 1 d'avoir une chance supplémentaire de rappel à la condition que le sous-jacent n'ait pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau initial tout au long de l'année 1 (observations aux clôtures de marché).

Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 35% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au delà.**

Ce type de placement répond, donc à un objectif d'abord de protection du capital (-20% ici) tout en offrant la possibilité de dégager des revenus de son capital (autour de 6,5%) tout à fait satisfaisant dans un contexte de taux très bas.

Attention :

De tels produits structurés, même avec une garantie partielle en capital, ne remplacent en aucun cas un fonds en euros.

Ces produits structurés sont des produits complexes aux conditions de fonctionnement clairement définies dans le prospectus, le « term sheet ». Les produits structurés attractifs ont pour ambition de proposer un rendement supérieur aux fonds en euros. Ils offrent une "garantie" en capital conditionnelle qui n'est donc pas totale et dépend d'un certain nombre de facteurs parfois difficiles à apprécier, même pour les investisseurs aguerris. Leur niveau de protection les rend théoriquement moins risqués qu'un placement actions, mais aussi moins performants à la hausse.

L'horizon d'investissement recommandé des produits structurés est de 8 à 10 ans minimum.

SOLUTION 6 : LA GESTION PROFILÉE PRUDENTE EN ASSURANCE-VIE

Autre solution, probablement moins originale, mais qui a fait ses preuves, celle consistant à compenser la disparition progressive et annoncée des fonds en euros en optant pour un portefeuille prudent en passant par des fonds soigneusement sélectionnés et diversifiés.

En adoptant une telle gestion composée de quinze à vingt lignes différentes, peu corrélées entre elles, il est possible dans le contexte actuel de viser une volatilité entre 2 et 5% tout en permettant de viser un objectif de rendement de l'ordre de 3 - 4% max.

Exemple de performance du portefeuille prudent proposé par bienprévoir.fr.

Pour connaître la composition de ce portefeuille, il faudra vous rapprocher d'un conseiller bienprévoir.fr.

Ce portefeuille est composé d'une dizaine de fonds différents, dont un ou plusieurs fonds immobiliers.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Profil	Performance cible	Fourchette de volatilité 3 ans		Risque SRRI	Max Drawdown* 36 mois
		-	+		
Prudent	3%	2%	5%	2 à 3	10%

* Le max drawdown correspond à la perte maximale historique supportée par un investisseur qui aurait acheté au plus haut et revendu au plus bas.

Performance par année calendaire du portefeuille prudent :

Portefeuille	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Performance	0,23%	7,9%	7,35%	6,98%	6,99%	4,47%	6,74%	2,01%	10,34%	5,92%
Volatilité	4,22%	2,63%	2,77%	3,83%	4,65%	4,09%	2,02%	3,48%	2,46%	5,97%

SOLUTION 7 : LES FONDS FLEXIBLES ET DIVERSIFIÉS

Ces fonds sous la forme d'OPCVM, proposent une allocation variable qui évolue en fonction des opportunités sur les marchés financiers. Ils bénéficient du pilotage régulier d'une équipe de gestion qui adapte le degré d'exposition aux risques en modifiant l'allocation entre les différentes classes d'actifs si nécessaire.

L'horizon d'investissement recommandé est de 3 ans minimum.

Ces fonds sont accessibles dans les contrats d'assurance vie.



SOLUTION 8 : LES ETF (EXCHANGE TRADED FUNDS)

Un Tracker également appelé "ETF" est un support d'investissement dont la mission est de répliquer l'évolution d'un indice boursier (S&P 500, CAC 40...) à la hausse comme à la baisse. Les ETF sont émis par des sociétés de gestion d'actifs qui gèrent de façon passive (par opposition aux OPCVM qui sont des exemples de gestion active). Leur objectif est de suivre un indice de référence, sans tenter d'obtenir une meilleure performance.

Dans un contexte de marche élevé, la gestion part ETF peut réserver de mauvaises surprises et il vaut mieux privilégier la gestion tactique et active.

NOUS NE RECOMMANDONS PAS :

Les ETF sont certes simples, liquides et peu coûteux en termes de frais de gestion, mais ils n'offrent aucune garantie en capital ni même partielle.

CONCLUSION :

Le monde de l'épargne en France connaît une révolution inédite depuis 40 ans : la fin annoncée des fonds en euros et leur caducité d'un point de vue patrimonial.

Les épargnants français doivent changer sans tarder leurs habitudes, mais les acteurs et les professionnels du marché, comme le soulignait le vice-président de l'ACPR début septembre 2019, vont devoir également enrichir leur offre et proposer des produits « sans mettre à mal la rentabilité et la solvabilité ». Cette offre, en 2021, est d'ores et déjà suffisamment riche pour mettre au placard son fonds euros, et envisager des arbitrages nécessaires pour la bonne tenue de son patrimoine.

La réponse existe déjà et repose sur deux paramètres que les français vont devoir s'habituer à intégrer : la garantie à tout bout de champ du capital n'existe plus, ou n'est plus rentable, tant qu'on sera dans un univers de taux très faible et la disponibilité des fonds permanente n'est plus tenable.

Les solutions prudentes passent par la diversification des avoirs essentiellement basés sur 3 types de solutions :

- **Les fonds immobiliers (SCPI/OPCI/SCI de rendement),**
- **Les fonds euros avec garantie du capital hors frais,**
- **Les fond euros nouvelle génération assis sur les infrastructures, ou des mix immobilier, private equity**
- **Les supports « Croissance » comme Croissance Allocation Long Terme de Spirica**
- **-Les produits actions avec protection orte du capital,**
- **Les portefeuilles de fonds diversifiés sur 7 à 20 lignes non corrélées**



À PROPOS DE BIENPRÉVOIR.FR



NOS PARTENAIRES

bienprevoir.fr est une entreprise 100% indépendante. Toutefois, nous travaillons en collaboration avec des partenaires minutieusement choisis en fonction d'aspects qualitatifs (solutions, produits, accompagnement juridique, robustesse...). Voici, ci contre, une liste non exhaustive de nos principaux partenaires.

LES MÉDIAS PARLENT DE NOUS

bienprevoir.fr est également reconnue par les médias comme une entreprise experte dans le domaine de la finance et de la gestion de patrimoine. Ainsi, nos fondateurs interviennent fréquemment dans les médias, sur des sujets d'actualités ou des sujets techniques liés à l'épargne ou à la gestion de patrimoine.



PRIMALIANCE

Les meilleurs experts en France dans le domaine de l'investissement collectif en immobilier (SCPI, SCI, OPCV...) en mesure de vous proposer la sélection la plus large du marché parmi plus de 100 SCPI par exemple, adapté à votre profil.

PARIS
25 Rue La Boétie
75008 PARIS

LYON
139 Rue Vendôme
69006 Lyon

AIX EN PROVENCE
355 Rue Louis De Broglie
13856 Aix en Provence

BORDEAUX
7 allées de Chartres
33000 Bordeaux



APPELEZ-NOUS !

0800 800 505

(Service & Appel gratuits)

conseiller@bienprevoir.fr

BIENPRÉVOIR.FR EST ENREGISTRÉ AUPRÈS DE L'ORIAS SOUS LE NUMÉRO 08 041 353. BIENPRÉVOIR.FR EST MEMBRE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ANACOFI-CIF ET ENREGISTRÉ EN TANT QUE CIF (CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS) SOUS LE NUMÉRO E001699 DEPUIS LE 21 MARS 2009, ASSOCIATION AGRÉÉE PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF). L'AUTORITÉ DE TUTELLE DE BIENPRÉVOIR.FR EST L'ACPR (AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION).

SUIVEZ-NOUS !

